

ANNEXE à l'

ACCORD CADRE TRIPARTITE WALLON 2018 – 2020

POUR LE SECTEUR NON MARCHAND PRIVE

Considérant que les interlocuteurs sociaux s'assureront auprès du Gouvernement, avant l'établissement du budget 2020, que les subventions dévolues en 2019 aux travailleurs relevant du dispositif APE prendront en compte l'abrogation de la réduction de cotisations sociales « CoSub » pour ces travailleurs à la date à partir de laquelle l'accord interviendra de façon à maintenir le financement des mesures concernées par celui-ci.

Considérant que l'UNIPSO s'engage à initier un dialogue entre le Gouvernement wallon et le secteur de la CP 319.02 (secteur handicap) pour examiner la situation des travailleurs APC des ASBL agréées ou autorisées par l'AVIQ afin de trouver les mécanismes de subventionnement qui permettent à tous ces travailleurs de continuer à bénéficier des conditions de travail conclues dans le cadre des accords non marchands progressivement dès 2020, et pour tous ces travailleurs, au plus tard à la signature d'un prochain accord non marchand.

Considérant les questions liées à la pénibilité du travail et à la conciliation vie privée/vie professionnelle, les interlocuteurs sociaux s'accordent pour réfléchir ensemble sur ces thèmes, le cas échéant, sur base d'une prise en considération des mesures déjà existantes et déjà mises en places par les employeurs dans ces secteurs et en fonction des moyens à mettre à disposition par le Gouvernement wallon à cette fin.

Considérant que les interlocuteurs sociaux s'engagent à évaluer et à lister les problèmes en (S)CP 319.02 (secteur handicap) pour l'ensemble des catégories de personnel, dont les barèmes et l'augmentation des normes d'encadrement, et à chercher des solutions pour y remédier, à porter conjointement devant le Gouvernement wallon.

Fait à Namur le 2 mai 2019

**Pour les organisations représentatives des travailleurs, les
représentants dûment mandatés**

CNE-CSC

SETCA-FGTB

CSC-BIE

Patricia PIETTE

Nathalie LIONNET

François LAURENT

HORVAL-FGTB

CG-FGTB

CGSLB

Tangui CORNU

Arnaud LEVEQUE

Eric DUBOIS

**Pour les organisations représentatives des employeurs, les
représentants dûment mandatés**

UNIPSO :

Stéphane EMMANUELLIDIS – Président

Pierre MALAISE – Vice-Président

Marc XHROUET – Vice-Président

Dominique VAN DE SYPE – Secrétaire Général

FEMARBEL : Vincent FREDERICQ – Secrétaire Général

CP 330

UNESSA

SANTHEA

FASS

Pierre SMIETS

Yves SMEETS

Siméon DE HEY

CP 332

FEWASSM

CCCSD

Sophie MEUNIER

Deborah DEWULF

FASS

FCPF-FPS

Siméon DE HEY

Patrick SOLAU

CP 318.01

CODEF

FASD

Rose Marie ARREDONDAS

Gael VERZELE

FCSO

FEDOM

Deborah DEWULF

Marie-Claire SEPULCHRE

CP 319.02

AMA

ANCE

Christine VANHESSEN

Michel DUPONT

FISSAAJ

GASMAES

Daniel THERASSE

Philippe VAN HOYE

LNH

Marc STELLEMAN

CP 327.03

EWETA

Stéphane EMMANUELIDIS

CP 329.02

CESSOC

Pierre MALAISE